

MAIRIE de FISLIS**68480**

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>**Séance du Conseil Municipal
du vendredi 13 décembre 2019 à 20h**

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal: Mme STAECHELIN Nathalie, Mme IFFENECKER Caroline, Mme DURAND Marie-Michelle, M. RICHARD Olivier, M. MONA Patrick, Mme MONA Régine, M. HOENNER Joseph, Mme CUENIN Nathalie

Excusés : M. RENGGLI Gérard, M. SIMON Jean-Paul ----- Absent: -----

Ordre du jour :

1. Achèvement du chantier de l'église
2. Révision des Attributions Compensatoires 2019 de la comcom Sundgau
3. Forêts : Programme de travaux sylvicoles 2020
4. Décisions modificatives du budget 2019 : mouvements de crédits
5. Divers : préparation des vœux 2020 – inauguration des travaux église et cimetière..

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Achèvement du chantier de l'église

La réception des travaux du chantier est programmée le lundi 15 décembre 2019. Le paratonnerre est en place grâce à une nacelle. Les galets et un delta seront mis en place pour assécher les murs autour de l'église. La sacristie est repeinte et le plafond est rénové. L'entreprise Netosol procédera au nettoyage intérieur de toute l'église le mardi 16 et mercredi 17 décembre. Le nettoyage de certaines tombes sera à revoir.

3. Révision des Attributions Compensatoires 2019 de la comcom Sundgau

Le Maire expose que, par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire a voté les attributions de compensation 2019, selon une fixation libre.

Or, il s'avère que pour le calcul des attributions, les charges 2019 ont été défalquées à tort des attributions de compensation prévisionnelles 2018, au lieu des attributions de compensation définitives 2018.

Les communes impactées par cette erreur sont celles ayant transféré la compétence périscolaire en 2018. Le montant des charges transférées correspond toutefois à celles issues du rapport de la CLECT.

Lors de sa séance du 12 décembre dernier, le Conseil de la Communauté de Communes, constatant l'erreur matérielle dans le calcul des attributions de compensations définitives 2019, a validé les montants rectifiés de celles-ci.

Il convient donc de délibérer sur le montant rectifié de l'attribution de compensation définitive 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 pour la commune de Fislis qui s'élève à moins - 5 099,90 €.

4. Forêts : Programme de travaux sylvicoles 2020

Les travaux sylvicoles 2020 consistent au dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 11, au toilettage après exploitation dans la parcelle 7 et aux travaux divers dans les peuplements dans la parcelle 15, pour un montant total de 8 160 € HT. Le CM donne son accord de principe mais souhaite limiter les dépenses (toilettage) au strict nécessaire.

5. Décisions modificatives du budget 2019 : mouvements de crédits

Le CM décide de modifier le budget primitif 2019 par un mouvement de crédits en fonctionnement : par l'ouverture de crédits dans l'article Dépenses 611 (frais supplémentaires de bois) + 12 000 €, équilibré par les recettes de l'article Recettes 7022 (recettes supplémentaires de bois) + 12 000 €.

Des Subventions exceptionnelles sont accordées à la Fabrique de Eglise pour un montant de 660 € pour pallier aux frais engagés pour la rénovation extérieure du presbytère.

A l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour les frais engagés pour l'apéro du cross des pompiers du dimanche novembre pour un montant de 218 €

6. Divers : préparation des vœux 2020 – inauguration des travaux église et cimetière..

Vœux 2020 :

La formule de projection diapos sera reconduite comme d'habitude. Un film sur la journée citoyenne sera projeté après la cérémonie. Le pot à l'issue sera offert à la population présente.

Inauguration des travaux église et cimetière :

Pour éviter tout reproche de propagande électorale, l'inauguration de la rénovation extérieure de l'église et du cimetière est programmée pour l'été 2020.

Grève des enseignants : l'inspection départementale de l'Education Nationale signale le fait que 75 % des enseignants du RPI Fislis/Linsdorf/Bettlach feront grève ce mardi 17 décembre 2019. La commune est donc chargée de pallier à l'accueil des enfants présents ce jour-là. Face à la difficulté de recruter une équipe d'animation, le maire prendra contact avec la directrice du RPI pour pointer les réponses des parents informés et contacter les communes respectives pour assurer un accueil avec les ATSEM de l'école maternelle à Linsdorf.

Commission de sécurité de la salle polyvalente : Suite au passage de la commission de sécurité dans la salle polyvalente, un avis favorable a été dressé le 10/12/2019 après la fourniture des attestations délivrées par l'entreprise Sodielec pour l'électricité, la société SPI pour le désenfumage. Il reste à déposer un dossier de régularisation suite à l'accueil du périscolaire et à effectuer quelques menus travaux (ferme-portes, serrure, document d'information pour les locataires, entretien des appareils de cuisine)

Contrats d'assurances : Grâce au groupement de commandes réalisées par la comcom Sundgau, l'appel d'offres émis a permis d'assurer les biens à la MAIF, les véhicules et la responsabilité et la protection juridique chez Groupama, la protection des agents et élus chez SMACL pour un montant annuel total de 3 766,54 € à partir du 01/01/2020, soit une réduction de 44 % par rapport aux années précédentes. Une bonne affaire !

Syndicat de l'III : les nouveaux statuts transforment le nom en Syndicat des Rivières de Haute Alsace. Il est prévu d'araser les bancs de gravier dans la rivière à Fislis cet été.

Fibre internet : Des contacts sont pris auprès des nombreux prestataires pour professionnels pour basculer les abonnements téléphoniques et internet de la mairie sous le très haut débit en 2020.

Le maire clôt la séance à 22h50. Le prochain CM est fixé au vendredi 24 janvier 2020.